

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 29

Le 4 juillet 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 28 juin 2023. Publication de la convocation le : 28 juin 2023

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Étaient absents :

M. Michel ANSQUER a donné procuration à Mme Denise TAVERNIER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2023

Date de publication : 10 JUIL. 2023

Délibération n° 2023-088 : Travaux signalétique venelles et liaisons douces : attribution des marchés

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

La commune a engagé un projet de mise en valeur des venelles et liaisons douces sur son territoire.

Le projet cible l'amélioration et la valorisation des circuits de randonnées et des venelles, à travers les villages et les quartiers par la création et la sécurisation de voies cyclables, et la mise en valeur du petit patrimoine sur l'ensemble de la commune.

Les objectifs sont multiples et se portent sur :

- La création des espaces sécurisés pour les piétons et les cycles,
- La proposition d'une alternative à la voiture,
- Le désenclavement de certains quartiers, pour optimiser l'accès aux différents services et commerces du centre bourg d'Esquibien et du centre-ville d'Audierne,
- La création des connexions vers d'autres itinéraires existants,
- L'harmonisation de la signalétique patrimoniale et d'intérêt local.

La collectivité est assistée du bureau d'études ECR Environnement pour la conduite de ce projet qui comporte entre autres un volet signalétique horizontale et verticale.

Ainsi, une consultation a été lancée pour déterminer les prestataires intervenant pour le volet signalétique horizontale (lot 1) et verticale (lot 2).

Le coût global prévisionnel du projet est de 140 000 €.

La commune bénéficie de subventions de l'Etat de 70 000 € pour ce projet.

2 lots ont été définis :

- Lot 1 : signalisation horizontale – chaucidou + PSE (PSE à préciser) ;
- Lot 2 : signalisation verticale – chemins et venelles + PSE

Conformément au règlement de consultation, les critères ci-dessous ont été appliqués :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

LOT 1 : 3 entreprises ont répondu

ENTREPRISE	MONTANT HT OFFRE
Signature	49 851,90 €
Lefebvre Marquage	37 474,00 €
Groupe Hélios	38 191,60 €

LOT 2 : 2 entreprises ont répondu

ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT
Lefebvre Marquage	44 346,00 €
Groupe Hélios	58 730,50 €

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise répondant le mieux aux critères du marché.

Les documents relatifs à la consultation sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 5 juin 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Travaux signalétique – venelles et liaisons douces » lot 1 signalisation horizontale – chaucidous + PSE à l'entreprise Lefebvre marquage pour un montant de 37 474,00 € HT ;
- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Travaux signalétique – venelles et liaisons douces » lot 2 signalisation verticale – chemins et venelles + PSE à l'entreprise Lefebvre marquage pour un montant de 44 346,00 € HT ;
- autoriser le Maire à signer les marchés et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didien LOAS

